

ÉDUCATION

A l'entrée en 6^e, 700 élèves affectés différemment

EN RAISON D'UNE FAIBLE mixité sociale dans la capitale et d'une fuite importante des catégories sociales favorisées vers le privé, les collèges publics parisiens font partie des établissements français où la ségrégation est la plus forte. Face à ce constat, trois expérimentations sur six collèges ont été mises en place par l'académie et la Mairie de Paris il y a un an dans les 18^e et 19^e arrondissements. Habituellement, à chaque quartier correspond un collège auquel les élèves habitant ce secteur géographique sont affectés. Pour cette étude, les collèges et les secteurs ont été

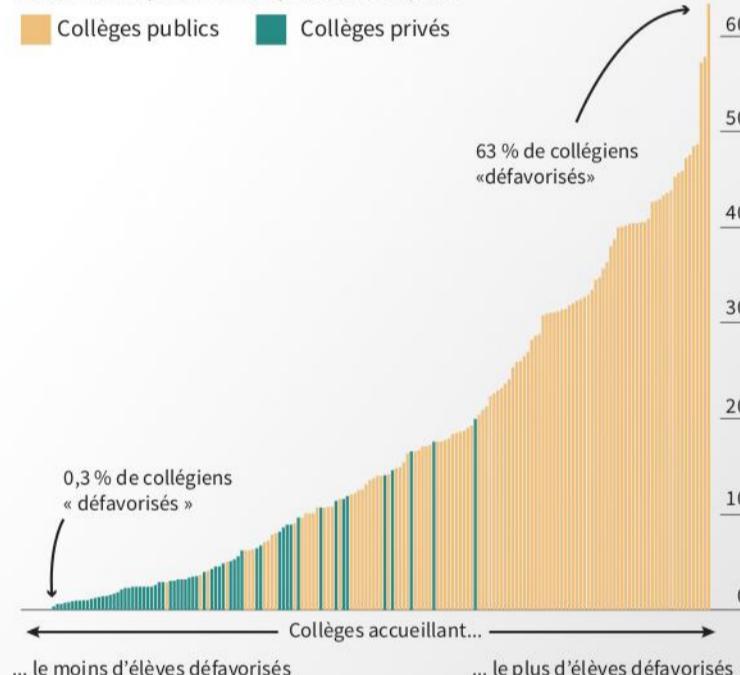
réunis deux par deux; une procédure d'affectation a permis de décider dans quel collège du secteur commun l'élève de 6^e devait effectuer sa rentrée. L'expérience sur les trois binômes de collèges a concerné environ 700 élèves, qui ont été répartis selon deux méthodes distinctes: la montée alternée (tous les élèves de 6^e sont affectés dans un seul collège puis la cohorte de 6^e de l'année suivante fait sa rentrée dans l'autre établissement) et le choix régulé (l'affectation des élèves se fait à partir du vœu des familles afin d'aboutir à une composition

sociale équilibrée entre les deux collèges). La méthode du « choix régulé » est utilisée dans plusieurs pays (Royaume-Uni, Espagne, Belgique, Suède, etc.) tandis que celle de la « montée alternée » a été proposée par le rectorat de Paris. Les acteurs locaux ont ensuite choisi localement entre ces deux options dans le cadre du comité de suivi des expérimentations. Une équipe de chercheurs a suivi, dès le début, cette expérimentation dont nous présentons ici les premiers résultats jugés « encourageants », rendus publics jeudi 6 septembre. ■

MATHILDE COSTIL

Une ségrégation élevée dans les collèges parisiens

PARMI LES 175 COLLÈGES PARISIENS, PROPORTION D'ÉLÈVES D'ORIGINE SOCIALE DÉFAVORISÉE, PAR COLLÈGE, EN 2017-2018, EN %



51 %

des collégiens parisiens sont issus des catégories sociales très favorisées (cadres, chefs d'entreprise, professions intellectuelles...) contre 23 % en France

35 %

des collégiens parisiens sont scolarisés dans le privé, contre 22 % en France

3 %

des collégiens dans le privé à Paris sont d'origine défavorisée (parents ouvriers, chômeurs, inactifs), contre 24 % dans le public

FACTEURS EXPLICATIFS DE LA SÉGRÉGATION DANS LES COLLÈGES, EN 2017-2018, EN %

Ségrégation résidentielle

Inscriptions dans le privé

Dérogations, classe à horaires aménagés (musique, sport...)

Deux méthodes, trois expérimentations

La montée alternée

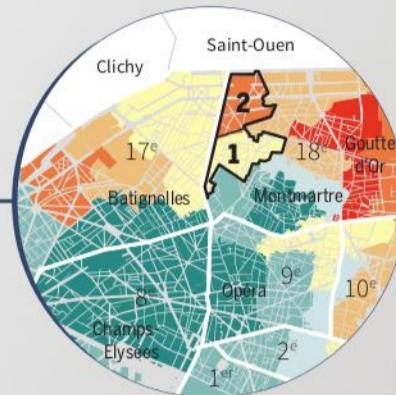
Le principe de montée alternée entre deux collèges est de regrouper tous les élèves d'un même niveau dans un établissement. Par exemple, en 2017, tous les 6^e sont rentrés au collège Coysevox, et en septembre 2018, tous les 6^e ont intégré le collège Berlioz.

PART DES COLLÉGIENS D'ORIGINE SOCIALE DÉFAVORISÉE, EN 2017-2018, EN %

1 Antoine-Coysevox 23 %

2 Hector-Berlioz 46 %
Zone d'éducation prioritaire

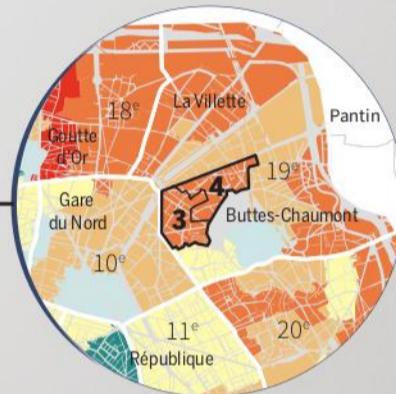
Méthode retenue : montée alternée



3 Henri-Bergson 44 %

4 Edouard-Pailleron 46 %
Zone d'éducation prioritaire

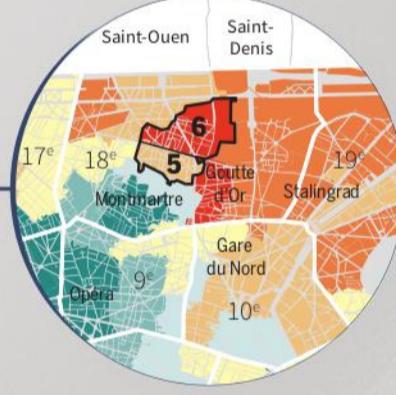
Méthode retenue : choix régulé



5 Marie-Curie 33 %

6 Gérard-Philippe 63 %
Zone d'éducation prioritaire

Méthode retenue : choix régulé



Mixité scolaire à Paris : de premiers résultats

Trois expérimentations ont été lancées en 2017, dans six collèges parisiens, pour lutter contre la ségrégation sociale. L'économiste Julien Grenet explique comment un modèle a permis de freiner la fuite des élèves favorisés vers le privé

ENTRETIEN

Julien Grenet est chercheur au CNRS et à l'École d'économie de Paris. Il publie, jeudi 6 septembre, avec l'économiste Youssef Souidi, une étude faisant le bilan des expérimentations menées dans six collèges parisiens, depuis un an, pour tenter d'accroître la mixité sociale et scolaire. Des résultats « plutôt encourageants », explique-t-il, alors que la capitale n'a pas fait le choix d'accroître le nombre de projets. Du moins cette année.

Dans les 18^e et 19^e arrondissements, trois secteurs d'affectation des élèves, impliquant six établissements, ont été instaurés à la rentrée 2017. Vous faites partie du comité scientifique qui accompagne ces expérimentations de « secteurs bicollegés ». Quels effets avez-vous pu mesurer ?

D'un secteur à l'autre, les résultats sont contrastés, mais, à l'issue de cette première année d'expérimentation, ils sont plutôt encourageants. L'affectation des élèves a été réalisée de façon différente. Pour les collèges Coysevox et Berlioz (18^e), l'option retenue est celle de la « montée alternée ». En résumé, l'ensemble des élèves des deux anciens secteurs entrant en 6^e, en septembre 2017, ont été affectés à Coysevox, et ils y resteront jusqu'à la fin de la troisième. Tous les nouveaux 6^e de cette année ont, eux, été affectés à Berlioz, et ils y demeureront jusqu'à la fin du collège. Nous avons baptisé l'autre modèle, qui concerne les

secteurs Bergson-Pailleron (19^e) et Curie-Philippe (19^e), celui du « choix régulé ». Là, les familles font des vœux pour l'un ou l'autre des deux collèges et leur enfant est affecté par un algorithme qui tient compte, notamment, de leurs revenus en vue d'équilibrer la composition sociale des deux établissements.

Peut-on affirmer que la ségrégation sociale a reculé ?

Dans le premier secteur, Coysevox-Berlioz, la mixité sociale en classe de 6^e a très fortement progressé. Et l'évitement vers le privé – cette « fuite » des enfants socialement privilégiés vers les établissements catholiques – a nettement reculé. Les familles favorisées ont joué le jeu du public, en somme. Le secteur Pailleron-Bergson a lui aussi atteint ses objectifs. En revanche, la mixité n'a pas progressé dans le secteur Curie-Philippe pour des raisons qui tiennent essentiellement au déséquilibre de l'offre pédagogique des deux collèges. Avec sa classe à horaires aménagés musique, qui a continué à avoir son propre mode de recrutement, le collège Marie-Curie continue d'attirer les élèves privilégiés.

Un des trois modèles vous semble-t-il plus vertueux, plus aisément étendre ?

La « montée alternée » garantit aux parents que leur enfant restera scolarisé avec ses camarades de CM2. Que tout le monde puisse être embarqué sur le même bateau est rassurant. Mais c'est aussi un modèle peu flexible, et pas généralisable à des secteurs comportant plus de deux collèges.

« IL FAUT CESSER DE CULPABILISER LES PARENTS TENTÉS PAR L'ÉVITEMENT [INSCRIPTION DANS LE PRIVÉ, DÉROGATIONS...], TROP SOUVENT CONFRONTE À UN CHOIX CORNÉLIEN ENTRE LEURS IDÉAUX ET LEURS ENFANTS »

Une inflexion des résultats n'est-elle pas prévisible cette année dès lors qu'on affecte tous les élèves de 6^e à Berlioz, le moins favorisé des deux collèges ?

Les conditions sont effectivement moins favorables qu'en 2017, et la prudence est de mise. On note cependant que la mixité a d'ores et déjà progressé au collège Berlioz. Le regroupement, en 2017-2018, des élèves de 6^e à Coysevox – initialement plus favorisé – a été compensé par un mouvement inverse : tous les élèves de 3^e du double secteur ont été regroupés à Berlioz. La majorité des familles de Coysevox a joué le jeu et a accepté ce transfert, permettant à la mixité de faire un bond spectaculaire dans les classes de 3^e de Berlioz.

Et pourtant, l'académie ne prévoit pas, cette année, de montée en puissance des expérimentations...

L'année 2018-2019 a été décrétée « année blanche » ; on poursuit les trois expérimentations engagées, sans lancer d'autres. En revanche, des projets sont déjà à l'étude dans l'est et le sud de Paris – dans les 10^e, 12^e, 13^e et 20^e arrondissements.

On a le sentiment que l'institution se concentre sur les établissements en difficulté, les « ghettos de pauvres ». Et les « ghettos de riches », peut-on tendre à plus de mixité sans les impliquer ?

Le modèle du secteur bicolleges est adapté à des territoires dans lesquels des établissements, proches géographiquement – parfois de quelques centaines de mètres seulement –, présentent de fortes disparités sociales. D'un côté d'une rue, vous avez le collège très populaire, de l'autre, le très favorisé. A Paris, cela concerne, de fait, les arrondissements périphériques – le 17^e, le 18^e, le 14^e... On ne trouve pas cela dans l'Ouest parisien (7^e, 8^e, 16^e), où les collèges sont assez uniformément favorisés. Il existe bien de forts contrastes sociaux, y compris au cœur de la capitale (dans le 3^e, à la

frontière des 5^e et 13^e arrondissements, ou des 12^e et 4^e arrondissements), et des expérimentations y sont parfaitement envisageables. Mais ce n'est pas encore à l'ordre du jour.

Les expérimentations ont fait débat. Des collectifs de parents d'élèves ont émergé. Comment faire pour amener les familles à s'impliquer dans ce pari de la mixité ?

Je crois qu'il faut cesser de culpabiliser les parents tentés par l'évitement scolaire [inscription dans le privé, dérogations...], trop souvent confrontés à un choix cornélien entre leurs idéaux et leurs enfants. L'objectif des expérimentations est, précisément, de rééquilibrer la composition des établissements pour que celle-ci reflète, à terme, la composition

Seloger.com intègre la carte scolaire

On connaît, à Paris, les annonces de location ou d'achat mentionnant leur proximité avec les « bons » établissements du 5^e arrondissement. Celles qui soulignent que tel bien se trouve « dans le périmètre » de telle école, tel collège, tel lycée. Le critère de la carte scolaire sera désormais pris en compte par le portail Seloger.com, acteur de l'immobilier, qui dit ainsi « simplifier la recherche lorsque la sectorisation scolaire est un critère déterminant pour les familles dans le choix du futur logement », explique un communiqué diffusé le 3 septembre, très commenté sur les réseaux sociaux. Ce service est proposé dans 17 villes (dont Paris) et pourrait être étendu. Une manière de jouer sur la mise en concurrence des établissements ? « On se positionne en soutien des clients, et pas dans le débat scolaire, même si on est conscient qu'il existe », répond-on chez Seloger.com.